

Pièces justificatives pour une PREMIERE INSCRIPTION

**Pièces nécessaires pour toute première inscription**

- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité recto-verso, Passeport ou titre de séjour recto-verso) indiquant vos nom, prénom, date et ville de naissance.
- Une photo d'identité officielle récente uniquement au format image .PNG, .JPG ou .JPEG (bien cadré, à l'endroit, sans filtre, sur fond blanc).
- Attestation nominative d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de la nouvelle année universitaire, téléchargeable sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.
- Attestation de recensement au Service National délivrée par la Mairie de votre domicile ou Certificat de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) / Journée d'appel et de Préparation à la Défense (JAPD)\*.
- Pour les élèves ayant fait une demande de bourse** : Avis conditionnel de bourse de la nouvelle année universitaire ou Avis définitif de l'année précédente (hors enseignement secondaire)
- Pour les élèves mineurs au moment de l'inscription** : Autorisation d'inscription parentale ou du représentant légal (document type à télécharger sur le site internet : [www.sciencespo-lille.eu/integrer/preparer-sa-rentree](http://www.sciencespo-lille.eu/integrer/preparer-sa-rentree))

**Pièces supplémentaires en fonction de votre formation**

<b>Pour l'admission en 1<sup>ère</sup> année</b> (toutes filières) :	<input type="checkbox"/> Relevé de notes du Baccalauréat avec le cachet officiel.
<b>Pour l'admission en 4<sup>ème</sup> année :</b>	<input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 180 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 3 années dans l'enseignement supérieur).
<ul style="list-style-type: none"> <li>• concours entrée directe en cycle master.</li> <li>• admission en double-diplôme ESJ Lille ou EDHEC.</li> <li>• mutualisation inter-IEP en 4<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	
<b>Pour l'admission en 5<sup>ème</sup> année :</b>	<input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 240 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 4 années dans l'enseignement supérieur).
<ul style="list-style-type: none"> <li>• mutualisation inter-IEP en 5<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	
<b>Pour les préparations aux concours :</b>	<input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 180 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 3 années dans l'enseignement supérieur).
<ul style="list-style-type: none"> <li>• préparation aux Grands Concours administratifs (PGC) – 180 ECTS.</li> <li>• préparation à l'ENM – 240 ECTS.</li> <li>• préparation à l'agrégation SES ou Histoire – 240 ECTS, MRSP – 240 ECTS.</li> </ul>	ou <input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 240 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 4 années dans l'enseignement supérieur).

\* : La preuve de participation à JDC est obligatoire pour tout citoyen français (y compris né à l'étranger) qui passe un examen sur le territoire français jusqu'à ses 25 ans. Il est impossible d'obtenir un diplôme sans cette condition.

Si vous n'avez pas participé à la JDC, vous devez vous signaler auprès de votre centre de gestion via [presaje.sga.defense.gouv.fr](mailto:presaje.sga.defense.gouv.fr). Une convocation à la JDC vous sera rapidement communiquée et vous serez inscrit(e) avec un statut militaire « en attente de validation de la JDC » sur présentation de cette convocation.

Pour toute question sur la constitution du dossier administratif d'inscription : [scolarite@sciencespo-lille.eu](mailto:scolarite@sciencespo-lille.eu).